

Procédure préinscription : activités des **vacances NOEL 2022** - service jeunesse - Mairie Amilly

Pour le bien de tous, merci de bien lire et de **respecter** cette procédure de **préinscription**. Dans le cas contraire, nous refuserons votre mail de demande.

1) **Mardi 29 novembre 2022 à partir de 17h** : Télécharger le programme des vacances et la procédure sur le site de la ville www.amilly.com rubrique « **A tout âge** » → « **jeunesse** » → « **S'inscrire aux activités des vacances** » ou venir le récupérer en format papier au service jeunesse **213 rue de la gare à AMILLY** pendant les permanences administratives. Lien du programme : www.amilly.com/tout-age/jeunesse-12-20-ans/sinscrire-aux-activites-des-vacances

2) **Pour faire votre demande :**

Envoyez-nous un mail « à partir » du **vendredi 2 décembre 2022 à 20h30**, exclusivement sur l'adresse mail : mja@amilly45.fr sur lequel vous préciser : Nom - Prénom - âge et date de naissance + les numéros des activités choisies. Pour les frères et sœurs, faire les demandes dans le même mail en distinguant bien les différents enfants.

- ⇒ Les demandes sont classées par ordre des arrivées. Certaines places sont limitées.
- ⇒ Les adhérents **NON AMILLOIS** doivent envoyer leur demande à partir du **samedi 3 décembre 2022 à 8h00**.
- ⇒ **Tout mail envoyé avant cette heure ne sera pas pris en compte** (heure atomique de notre ordinateur faisant foi).

3) **Le service jeunesse traite votre demande et vous répond** quelques jours plus tard en vous confirmant les activités retenues et le montant à régler en cas d'activités payantes.

4) **Venir au service :** rapporter l'autorisation parentale complétée et payer les activités - 5 jours avant le début des vacances, soit le **mercredi 14 décembre 2022** :

=> **Paiement : chèque à l'ordre de « Régie Jeunesse Amilly » ou en espèces avec l'appoint.**

IMPORTANT !

Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuels dysfonctionnements survenus avec vos opérateurs internet lors de vos envois. Seul le fonctionnement de notre serveur fait foi.

N'envoyer qu'une seule demande pour éviter toute confusion. **En cas de rajout d'activités, préciser : « deuxième ou troisième demande » et noter uniquement les nouveaux numéros d'activités demandés.** Surtout ne pas renoter les numéros des demandes précédentes cela est source d'erreur.

Si après avoir envoyé votre demande de **préinscription aux activités**, vous vous désistez à **AU MOINS 2 activités**, cette demande **perdra** automatiquement sa place initiale dans l'ordre des arrivées. Celle-ci sera reclassée à une nouvelle place qui sera déterminée en fonction du jour et de l'heure de votre désistement (sauf motif valable avec présentation d'un certificat).

Le fait par exemple de nous indiquer, comme motif, que vous partez en vacances, ne constitue pas un motif valable.

Remboursement d'activités payantes : uniquement sur présentation d'un certificat (médical ...) avec obligation de prévenir à l'avance.

En cas d'absence **non prévenue**, il sera demandé aux familles concernées le remboursement du coût réel de l'activité (billet d'entrée ...) qui aura été payée à l'avance par la ville d'Amilly.

Bien cordialement, l'équipe pédagogique